

*A Sa Grandeur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Joseph Signay,
Evêque de Québec, &c. &c. &c.*

Qu'il plaise à Votre Grandeur,

Nous, Vicaires Généraux, Archiprêtres, Curés, Missionnaires, Vicaires et autres Ecclésiastiques du Diocèse de Québec, soussignés, pleins du respect le plus profond pour l'éminente dignité que Votre Grandeur remplit avec tant d'édification pour nous et avec tant d'avantage pour notre sainte religion, sollicitons l'honneur d'exposer :

Que Votre Grandeur s'est conformée aux vœux de son Clergé et de ses ouailles; en demandant au Saint Siège, pour son Coadjuteur et son Successeur futur, Messire Pierre Flavien Turgeon, Prêtre de ce Diocèse.

Que la manifestation de ce choix a causé une satisfaction générale dans votre Diocèse, et qu'elle nous a inspiré une nouvelle estime pour la sagesse et les autres vertus pastorales de celui que la Divine Providence avoit établi notre chef spirituel, notre guide et notre consolateur dans les difficultés sans nombre où nous engage l'exercice du saint ministère.

Que nous avons appris, avec les plus vives alarmes, qu'il se serait élevé à la Cour de Rome, certaines difficultés tendant à retarder ou à empêcher l'expédition des Bulles en faveur du dit Messire Pierre Flavien Turgeon; que même après que le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, se conformant aux désirs de Votre Grandeur, lui aurait solennellement donné son agrément, on chercherait à substituer au dit Messire Pierre Flavien Turgeon, une personne dont l'élevation au Siège Episcopal de Québec ne rencontrerait point les vœux du Clergé et des Fidèles de ce Diocèse.

Que, dans les circonstances présentes, nous regarderions la substitution de toute autre personne à la place de Messire Pierre Flavien Turgeon, comme la source des plus grands malheurs pour l'Eglise du Canada.

Que, pénétrés de la plus profonde vénération pour le Saint Siège Apostolique et en particulier pour le très digne Pontife qui régit aujourd'hui l'Eglise universelle, nous sommes persuadés que sa Sainteté ne saurait vouloir autre chose que l'union, la paix et le bonheur d'une des plus florissantes portions du toupiau de J. C.; et qu'elle accédera aux vœux unanimes du Clergé et du Peuple Canadien, aussitôt qu'elle aura reçu des informations plus exactes sur l'état civil et religieux de cette province.

C'est pourquoi nous supplions Votre Grandeur de ne point tromper, en cette occasion, l'attente de son Clergé et des fidèles de son Diocèse; de faire tout ce qui dépendra d'elle pour obtenir du Saint Siège Apostolique l'approbation et la nomination du dit Messire Pierre Flavien Turgeon; et de faire connaître au Souverain Pontife les dispositions unanimes de son Clergé et de ses ouailles sur cette affaire importante.

Et vos suppliants ne cesseront de prier, &c. luc et agréée.

Ensuite les membres du comité représentèrent qu'en obéissance aux ordres de l'assemblée précédente, ils se sont transportés auprès de Monseigneur l'Evêque de Québec, et lui ont expliqué l'objet de leur visite; que Sa Grandeur, avec beaucoup de condescendance, leur a communiqué des informations qui sont de nature à justifier les mesures adoptées, et à les convaincre qu'il était urgent d'en hâter l'exécution.

RÉSOLU, Que Mr. le Président soit chargé de remercier Mgr. l'Evêque de Québec, des informations qu'il a bien voulu donner à cette assemblée.

RÉSOLU, Que Mr. le Président soit chargé d'adresser une copie de la requête à Monseigneur l'Evêque de Tennesse, le priant de l'appuyer de son influence, dans le District de Montréal.

RÉSOLU, Que cette requête soit envoyée aux différents membres du Clergé des Districts de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, pour être signée par eux, et qu'elle soit accompagnée des résolutions de cette assemblée. pour leur information.

RÉSOLU, Que Messieurs les Vicaires Généraux Tabeau et Cadieux, ainsi que Monsieur le Curé de Québec soient priés de faire signer cette requête dans les Districts de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec.

RÉSOLU, Que le comité déjà nommé soit chargé de faire imprimer un nombre suffisant de copies des résolutions des deux assemblées, ainsi que de la requête à Mgr. l'Evêque de Québec.

RÉSOLU